

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE REGNY

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de Régny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DAUVERGNE, Maire.

Nombre de conseillers

- En exercice	17
- Présents	13
- Absents	4
- Pouvoirs	4
- Votants	17
- Pour	17
- Contre	0
- Abstention	0

Convocation 18/06/2019

DCM 2019/31

PRÉSENTS : M. Jean-François DAUVERGNE, Maire, M. Benabdallah LAÏADI, Mme Fabienne MONTEL, Mme Manuella ANDRÉ, M. Jacques FAVRE, M. Marc MARCHAND, adjoints ; M. Jean-François CORTEY, M. Jean-Yves DOUCET, M. Sylvain GAINETDINOFF, M. Jean-Marie JOURLIN, Mme Sabine LORIDAN, Mme Claire MONTEIRO, Mme Vanessa VERNAY, conseillers municipaux.

Absents représentés : M. Nicolas GARNIER donne pouvoir à Mme Manue ANDRÉ, Mme Martine GUINET donne pouvoir à Mme Sabine LORIDAN, Mme Sandrine MUZELLE donne pouvoir à Mme Fabienne MONTEL, Mme Anne-Laure OVIZE donne pouvoir à M. Sylvain GAINETDINOFF.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire élu pour la séance : M. Sylvain GAINETDINOFF.

OBJET : Approbation du nouveau zonage d'assainissement collectif

Vu l'exposé de M. Marc MARCHAND, adjoint au Maire délégué à l'assainissement ;
Vu la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2018 approuvant l'étude de zonage réalisée par le Cabinet Réalités Environnement ;
Vu la décision de la mission régionale d'autorité environnementale du 18 mars 2019 de ne pas soumettre à évaluation environnementale le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Régny ;
Vu l'arrêté municipal en date du 4 mars 2019 prescrivant l'enquête publique du projet de révision du zonage d'assainissement ;
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 25 mars 2019 au vendredi 26 avril 2019 inclus et pour laquelle le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable ;

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la révision du zonage d'assainissement collectif, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **D'ANNEXER** le nouveau zonage au plan local d'urbanisme en vigueur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **DIT** que le zonage de l'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201816-20190625-20190625DCM31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2019
Affichage : 10/04/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire,
Jean-François DAUVERGNE

JFD